



Problème de servitude merci de me donnez vos conseils

Par **giovan**, le **04/10/2013 à 18:03**

bjr je suis propriétaire d'une parcelle divisée en 2; la seconde a été vendue en sachant que je suis le fond dominant; je dispose d'une servitude réelle et perpétuelle; ma question est que sur mon plan d'arpentage ma servitude doit passer sur le numéro 2218 or actuellement je passe sur la parcelle adjacente 2216. Sur le plan cadastral tout me donne raison il se trouve que le propriétaire de la 2216 a bien une servitude sur son plan masse mais pas sur son plan d'arpentage. Là où je passe c'est lui qui paie les impôts mais son terrain est borné tout en laissant la servitude sauf que moi ma servitude doit passer sur la 2218! Celle-ci est déjà bâtie d'une maison ce cher monsieur ayant construit à une vitesse folle [smile16][smile16] EST CE QUE MON PLAN D'ARPEMENT doit parler sachant que c'est le premier acte signé c'est moi dans ces 4 parcelles maison? merci de m'éclairer svp j'ai des doutes même si mon notaire me dit d'appliquer mais la 2216 a respecté son plan masse merci pour vos réponses